

TAXE DE SEJOUR – ANNEE 2022

Fiche de déclaration de mise en location

Déclarant

Nom.....Prénom.....
Adresse :
CP.....Ville
Téléphone :
Mail

Hébergement concerné

Adresse
.....

Capacité d'accueil (Indiquer ci-dessous le nombre maximum de personnes que l'hébergement peut accueillir)

----- personnes

Nature de l'hébergement :

(Préciser la nature de l'hébergement : gîte, chambre d'hôtes, camping, hôtel ,).

Non classé non labellisé Classé ou labellisé (étoiles, clés, épis)

1* ou clé ou épi 2* ou clé ou épi 3* ou clé ou épi 4* ou clé ou épi

5* ou clé ou épi

Plateforme de réservation

- **Nom** (AirBnb -Abritel ...) -----
- **Référence du loueur** :

Période d'ouverture a la location

Du ----- au -----2022

Soit -----jours

A Le

Signature

ATTENTION

Cette déclaration est annuelle et obligatoire.

L'absence de déclaration dans les délais prévus ou la déclaration inexacte ou incomplète constitue une infraction de quatrième classe (750 €) prévue par l'article R.2333-46 du CGCT

A nous retourner avant le 1^{er} mars 2022 par courrier postal ou par mail :

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Route Nationale
48160 LE COLLET DE DEZE
taxedesejour.cccml@orange.fr